



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2007

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine s'est réuni le 22 mars. 2007 à 17 heures en la salle municipale de Sainte Opportune la Mare sur convocation en date du 6 mars 2007, sous la Présidence de Monsieur Guy CHEMIN.

Présents et participants au vote : MM. Martine PERALTA, Christine DELAUNAY, Patrick THIBOUT, Benoît GATINET, Marie Jeannine SAMYN, Alain VASTEL, Philippe LEUDET, Pierre MEHEU, Francis GUERINOT, Sylvie LAMBERT, Didier LANNOY, Danielle MAULEON, Alain MICHALOT, Guy BRIERE, Jean LOSSON, Elisabeth CHARBONNEL, Gérard LEBOURG, Guy CHEMIN, Jean pierre VERSAVEL, Maryvonne MAMEAUX, Damien MERCIER, Bernard FAGOO, Annick THIETARD, Raynal MASSA

Présents : MM. Philippe BENEULT, Claude SAUSSE, Bernard GUYONVARCH, Roselyne LOSSY, Françoise PRUNIER

Absents excusés : MM. Ladislas PONIATOWSKI, Claude BLONDEL, Christophe FOLIOT, Michel EDELIN, Janine DUPARC

1. Autorisation de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural pour l'extension du bâtiment sur la zone Mare du Hamel

Monsieur DUVAL a réalisé l'Avant Projet Sommaire (APS) de l'extension du bâtiment artisanal sur la zone d'activités Mare du Hamel à Trouville la Haule : l'estimation des travaux pour un bâtiment de 800 m² s'élève à 609 403 € HT (y compris honoraires architecte). La réalisation de cette construction est conditionnée à l'obtention de subventions.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré

- **approuve ce projet de construction**
- **autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la « Dotation de Développement Durable »**

2. Revêtement parking de la zone Mare du Hamel

Le revêtement du parking du premier bâtiment n'a pas été réalisé. Or, la Communauté de Communes bénéficie de la DDR à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Le Président demande au conseil de l'autoriser à réaliser le revêtement du parking avant de demander le solde de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'effectuer le revêtement du parking.

Le Président est autorisé à lancer l'appel d'offres.

3. Marché enduits superficiels

Le marché pour la réalisation des enduits superficiels doit être renouvelé. Jusqu'à présent un marché est passé chaque année. Le Président propose au conseil de passer ce marché pour une période de un an mais renouvelable 3 fois pour une même durée. Monsieur MARC expose au conseil qu'en procédant ainsi, les prix proposés par les entreprises seront plus intéressants.

Les prix seront fermes la première année et révisibles au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les critères de sélection sont les suivants :

- valeur technique des prestations : coefficient 0.60
- prix des prestations : coefficient 0.40

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à lancer l'appel d'offres.

4. Rémunération des aides à domicile

Les aides à domicile ne sont pas titulaires, aussi, elles restent toujours au même échelon (4) et n'ont donc pas de progression de carrière. Or, leur salaire est maintenant voisin du SMIC alors qu'au départ il l'excédait d'environ 10 %.

En conséquence, le Président propose de rémunérer celles qui n'ont pas le diplôme d'Assistante de Vie sur la base de l'échelon 5 et celles qui ont ce diplôme sur la base de l'échelon 6.

Cela récompensera les diplômées, incitera celles qui n'ont pas le diplôme à le passer, améliorera la qualité des prestations fournies et contribuera au maintien de l'agrément.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider les propositions du Président.

5. Questions diverses

- Programme d'Intérêt Général de l'habitat

Le PIG qui s'est achevé en 2006 s'est déroulé avec succès ; des propriétaires de condition modeste ont pu bénéficier de subventions à ce titre. A ce jour, il existe encore une forte demande.

Le Conseil décide de mettre en place un nouveau programme d'intérêt d'amélioration de l'habitat, en coordination avec les autres Communauté de Communes du Pays Risle Estuaire hormis celle de Pont Audemer qui bénéficie d'une OPAH.

Le conseil charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires compétents, en particulier de négocier et solliciter les financements auprès du Conseil Général de l'Eure et des services de l'Etat, et d'organiser une consultation d'entreprises pour le suivi-animation de l'opération.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer tous les actes nécessaires correspondants.

- Convention de servitude de passage

Le Président rappelle au conseil que la Communauté a réalisé les travaux de VRD pour le compte de la commune de Trouville la Haule pour la viabilisation du lotissement le Val Anger pour 5 parcelles en accession à la propriété.

Pour permettre à la Commune de vendre ces parcelles, il est nécessaire d'octroyer un droit de passage aux futurs propriétaires pour l'utilisation de ces équipements dans l'attente de leur classement dans le domaine public.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention de servitude.

- Temps partiel Melle MARCOTTE Natacha

Après la naissance de son deuxième enfant, Mademoiselle Natacha MARCOTTE a sollicité une réduction momentanée de son temps hebdomadaire de travail à 28 heures (sur 4 jours). Monsieur CHEMIN précise au conseil qu'il a déjà accepté sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil valide la décision du Président.